

Des chômeurs s'estiment humiliés

Tribune de Genève 25.06.2010 p.25

Des cours destinés à évaluer si des chômeurs en fin de droits sont aptes à rejoindre le marché du travail sont très mal vécus. Témoignages.

«**Les méthodes** utilisées sont dépassées et abrutissantes, les classes sont totalement hétérogènes et il n'y a aucun entretien individuel», assure Martin (*prénom fictif*). Ce bénéficiaire du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) n'en peut plus. Il estime que le cours de six semaines qu'il est contraint de suivre ne lui apporte rien et qu'il est «infantilisant».

Martin n'est du reste pas le seul à penser. Hier, quatre personnes ont témoigné dans les locaux de l'Association de défense des chômeurs (ADC). Aucune ne comprend comment on pourrait évaluer leurs aptitudes dans ces conditions. «Nous ne sommes pas des gamins, poursuit une femme. Nous avons tous des parcours professionnels. Or, tout est collectif, il n'y a pas d'approche individuelle.»

Ce stage de six semaines est

en réalité une nouveauté, du moins dans le cadre du RMCAS.

Il s'agirait en quelque sorte de tester le dispositif que préconise un projet de loi actuellement à l'étude au Grand Conseil. Cela n'a pas échappé à l'Association de défense des chômeurs (ADC) et son président, Gérald Crettenand, qui a écrit un courrier au conseiller d'Etat François Longchamp.

Dans cette missive, l'ADC s'étonne de cette avance prise sur le processus parlementaire et critique les formateurs de ces cours, «qui ne semblent pas posséder les compétences professionnelles nécessaires suffisantes». L'association souhaite que ce soit l'Office de la formation professionnelle et continue qui se charge de ces stages.

RMCAS supprimé

Pour comprendre l'importance de cette évaluation - baptisée «Distance à l'emploi» - il faut savoir que le projet de loi à l'étude entend supprimer totalement le RMCAS. Tous les bénéficiaires de cette prestation devront donc obtenir d'autres

Le président



Gérald Crettenand, Association de défense des chômeurs. (DR)

mesures d'insertion. Elles seront différenciées selon les cas.

Ceux qui seront estimés aptes à trouver un travail suivront la filière de l'Office de l'emploi, les autres suivront la filière sociale, autrement dit l'assistance. Ces six semaines sont donc déterminantes.

Eric Budry